

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 16 décembre 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 16 décembre 2024 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal : Attribution d'une indemnité spéciale d'un fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service Secrétariat – Décision

B Séance publique

1. Finances communales :
 - 1.1. Budget rectifié pour l'exercice 2024 et budget pour l'exercice 2025 : Réactions des conseillers pour donner suite à la présentation du 9 décembre 2024 / Réponses du collège échevinal
 - 1.2. Budget communal rectifié de l'exercice 2024 – Décision
 - 1.3. Budget communal de l'exercice 2025 – Décision
 - 1.4. État des restants de l'exercice 2023 – Décision
 - 1.5. Décompte en ce qui concerne l'infrastructure routière pour accéder au nouveau complexe scolaire à Schouweiler – Décision
2. Patrimoine communal :
 - 2.1 Avis à l'attention du Ministère de la Culture, dans le cadre du classement comme patrimoine culturel national des immeubles sis 117, route de Luxembourg à Dippach – Décision
 - 2.2 Avis à l'attention du Ministère de la Culture, dans le cadre du classement comme patrimoine culturel national de la ferme sise 2, rue de la Fontaine à Schouweiler – Décision

3. Subsidies :
 - 3.1 Attribution des subsides ordinaires de l'année 2023/2024 – Partie I - Décision
 - 3.2 Subside de fonctionnement à allouer à l'Asbl « Kannernascht Dippech-Garnich » pour l'année 2025 – Décision.
 - 3.3 Prise en charge des frais de transport en 2025 en faveur de l'AMIPERAS/section locale – Décision
 - 3.4 Prise en charge des frais d'organisation en 2025 dans le cadre des activités en faveur de TELEVIE-Subside à l'Asbl « Vivre Ensemble dans la commune de Dippach » – Décision
 - 3.5 Attribution d'un subside à l'Asbl « Vivre Ensemble dans la commune de Dippach » - Décision
 - 3.6 Attribution d'un subside au FC Etoile Sportive Schouweiler pour les frais de transport des enfants aux entraînements – Décision
 - 3.7. Attribution d'un subside à l'association Amicale Dippecher Dachsen a.s.b.l pour les frais de transport des enfants – Décision
4. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
5. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 10 décembre 2024

La présidente,

Pour le collège échevinal,

pour le secrétaire empêché,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Dirk KIRSCHTEN